

Dans le cadre de la campagne des élections municipales d'Arles, l'**Union Locale des syndicats CGT d'Arles** a interpellé le 18 février l'ensemble des candidat(e)s* sur leur vision des services publics locaux.

**(Le candidat du Rassemblement National, dont les valeurs vont à l'encontre des principes républicains n'a pas été convié à notre questionnement).*

Voici quelques éléments de réponses qui nous ont été fournis par les candidats (**Nicolas Koukas, David Grzyb, Monica Michel**). L'ordre des candidats correspond à la date de réception de leur réponse par courrier. Le candidat **Christophe Chaine** nous a répondu en envoyant une publication spécifique au service public qui ne nous a pas permis de faire apparaître ses réponses.*(voir page 9).

1. *D'une façon générale, quelle position avez-vous sur les **services publics locaux**, à partir de ces revendications ?*

N. Koukas. (Réponse reçue le 2 mars).

Les effectifs des agents territoriaux ont diminué ces dernières années. Cette diminution relève davantage d'une contrainte budgétaire que d'une réelle volonté municipale. Les politiques d'austérité conduites ces dernières années par l'état ont eu des répercussions terribles sur les finances des collectivités territoriales. Pour Arles cette perte s'élève à 10 millions d'euros.

Malgré ces difficultés la ville a mis en place les chèques déjeuners et un plan de lutte contre la précarisation.

D'autre part, le numérique qui est important, pour faciliter les démarches et l'accessibilité des usagers du service public doit être utilisé avec prudence pour ne pas aggraver la fracture numérique qui existe aujourd'hui dans le pays.

Les populations les plus précaires doivent pouvoir bénéficier d'une égalité de traitement de l'action publique.

L'humain doit demeurer au centre de nos services publics aujourd'hui trop souvent menacés.

D. Grzyb. (Réponse reçue le 3 mars).

Les services publics (trop souvent malmenés ces dernières années) participent à l'égalité des citoyens. Il est la garantie que chacun puisse accéder à ses droits quels que soient son origine, ses croyances, ses convictions, ses revenus.

Avec notre équipe nous avons fixé quatre priorités.

Le renforcement des services publics de proximité communaux et intercommunaux.

L'amélioration de la propreté sur l'ensemble de la commune avec la mise en place d'équipes territoriales qui supposent -à terme- le redéploiement de 300 agents environ et la mise en place de gardes champêtres.

Cet objectif se fera en concertation avec les agents concernés et les organisations syndicales représentatives.

M. Michel. (Réponse reçue le 5 mars).

Je suis personnellement attachée au développement des services publics et non pas seulement à leur maintien. Ces derniers doivent être plus efficaces que le secteur privé s'ils sont bien gérés.

Tout laxisme de gestion, tout laxisme en matière de régularité et de respect du droit, tout manquement aux devoirs de probité et de neutralité sont des menaces pour les services publics. Cela nuit au service rendu aux usagers et finalement aux agents eux-mêmes.

Le désordre existant depuis plusieurs années dans le fonctionnement des services de la Commune a engagé un processus de cette nature auprès de la majorité des Arlésiens. C'est regrettable car les agents ne sont pas directement responsables de ce désordre, ni des décisions prises « à la tête du client ».

Notre équipe mettra un terme immédiat à ces pratiques et engagera un processus de redressement de la gestion municipale, qui passera par une remise en ordre de l'organisation des services et de leur fonctionnement.

2. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur le maintien de la restauration collective ?*

N. Koukas.

Nous souhaitons améliorer et développer l'existant qui rappelle le comportement de nombreux points positifs depuis que la ville d'Arles a repris en régie (septembre 2012) la gestion de la restauration publique (après 18 années de gestion privée).

Dans le cadre du maintien d'une gestion publique nous pourrions augmenter la part des produits bio et locaux à hauteur de 80% en élargissant la liste de nos fournisseurs aux agriculteurs responsables, aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou encore aux producteurs de fruits et légumes et de viande bio.

Parallèlement nous engagerons un travail pédagogique auprès de la communauté éducative tout en repensant le dialogue social au sein du service enseignement et restauration scolaire.

D. Grzyb.

Nous voulons favoriser la réussite et le bien être de nos enfants à l'école, mais aussi lors des temps périscolaires. A ce titre, le temps de cantine est un temps précieux. Il est donc inconcevable que la restauration scolaire et plus largement la restauration collective soient déléguées. Nous souhaitons que nos cantines deviennent le fer de lance d'un projet d'alimentation territorial ambitieux, favorisant les circuits courts et les propositions de produits issus des cultures biologiques.

M. Michel.

Ce service sera maintenu et adapté de façon à développer les recours à l'agriculture raisonnée et aux produits locaux.

3. Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur le maintien et le développement du *stationnement public* ?

N. Koukas.

A la différence de villes comme Marseille ou Nîmes, il est bon de rappeler que la gestion du stationnement dans notre ville relève de la commune et non d'une entreprise privée.

Lorsqu'un euro est payé par un arlésien ou un visiteur, il ne sert pas à enrichir des actionnaires.

Il est important de ne pas privatiser ou déléguer cette gestion à un tiers privé.

L'abonnement pour le stationnement extérieur au parking du centre (5 euros /mois) est l'un des moins cher de France pour les habitants de notre ville.

Le stationnement payant permet de dégager des recettes pour notre Commune.

Nous souhaitons réintroduire des plages horaires de gratuité entre 12h00 et 14h00, pour faciliter la venue des personnes dans le centre ville.

D. Grzyb.

En ce qui concerne le stationnement, nous souhaitons que la ville conserve sa capacité à piloter directement le service.

Cependant, nous ne nous interdirons pas de faire appel, pour la réalisation de nouveaux parkings (minimes, ancien centre de secours, gare SNCF, requalification du parking du centre) à des structures où la ville et/ou l'ACCM sont majoritaires pour porter les investissements nécessaires et attendus.

M. Michel.

Des parkings gratuits seront mis en place dès l'été 2020. Des parkings de rabattement seront implantés et reliés au réseau de bus qui sera renforcé.

4. Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur la gestion des *monuments et musées* ?

N. Koukas.

La gestion municipale directe des monuments et musées permet de garantir la gratuité pour les Arlésiens et d'avoir des recettes fiscales importantes (2,5 millions d'euros).

La délégation de la gestion des monuments et du musée Réattu à un acteur privé serait un non sens pour l'intérêt général et pour celui de la commune.

D. Grzyb.

Dans notre action, nous nous engageons à ne pas déléguer à des prestataires privés de nouveaux services publics.

M. Michel.

La gestion restera publique. Des mutualisations sont à étudier entre les services des différents musées. Un Office municipal de la Culture étudiera ces possibilités dans une perspective de développement global.

5. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur la gestion des **déchets** ?*

N. Koukas.

La gestion des déchets engage à la fois la ville et l'ACCM. Avec notre équipe, nous voulons accompagner les usagers vers des pratiques responsables. Mettre en place (avec les personnels) une transformation du service pour mieux répondre aux évolutions que connaît notre ville suivant les saisons.

D. Grzyb.

Rien ne sera possible sans la contribution des agents territoriaux. Cela suppose que tous aient le sens du service public.

Des situations ne sont plus possibles et nous devons œuvrer pour qu'elles soient résolues.

(Taux d'absentéisme à hauteur de 20% au sein de l'intercommunalité. Le remplacement par des vacataires se traduit par un coût de 1 million d'euros par an).

C'est un réel danger pour le service public de ce secteur d'activités.

Il nous faut donc assurer le bon fonctionnement de ce service. C'est la meilleure garantie pour pérenniser son avenir en régie directe.

M. Michel.

Les élus actuels (commune et ACCM) n'ont pas préparé les échéances prochaines qui obligent à des évolutions importantes du traitement des déchets.

La collecte devra être améliorée en conséquence. Les personnels concernés seront concertés pour participer au renouveau de ces services très rapidement.

6. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur l'évolution de la **police municipale** ?*

N. Koukas.

La sécurité relève avant tout d'une responsabilité régaliennne. Cependant, nous devons être proactifs en la matière à l'échelle d'une commune .

Nous voulons davantage prévenir pour éviter d'avoir trop souvent à guérir. Nous souhaitons que chaque quartier, chaque village puisse avoir son policier municipal référent.

Pour atteindre les objectifs que nous portons en matière de sécurité, sur les six prochaines années ,le nombre de policiers municipaux sera doublé pour atteindre un effectif de 54 agents.

D. Grzyb.

La sécurité est une compétence régaliennne. A ce titre, nous porterons les effectifs de la police municipale de 12 à 25 au cours du mandat.

Nous ne souhaitons pas qu'ils se substituent - dans le cadre d'un transfert de charges déguisé de l'état vers les collectivités territoriales - à ceux des forces de l'ordre nationale (Police et Gendarmerie).

M. Michel.

La sécurité des personnes et des biens est un droit public. C'est un pouvoir de police administrative du Maire (sécurité, salubrité, tranquillité).

La police municipale sera visible et renforcée. 50 effectifs supplémentaires de policiers dès 2020.

7. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur la gestion de l'eau et de l'assainissement ?*

N. Koukas.

La gestion de l'eau et de l'assainissement est une compétence de l'ACCM. C'est une délégation de service public (aujourd'hui gérée par la SAUR) qui a été reconduite en 2016 pour une durée de 12 ans !

Un bilan rigoureux est nécessaire pour que nous puissions collectivement décider d'un éventuel retour de la gestion de l'eau et de l'assainissement en régie directe. Un tel bilan ne pourra être réalisable que par un contrôle strict et permanent de l'action du délégataire.

D. Grzyb.

Le contrat de délégation de service public de l'eau et l'assainissement a été conclu en février 2016 pour une durée de 12 ans! Je le déplore et le regrette vivement.

Aujourd'hui, il est difficile d'espérer un retour en régie directe avant la clôture de ce contrat, sauf à indemniser lourdement le délégataire.

M. Michel.

La gestion de l'eau ne fait pas l'objet de récriminations ou demandes de la part des arlésiens. En revanche, il semble que la gestion de l'assainissement rencontre des difficultés d'organisation dans certains domaines. Cette gestion sera soumise à l'audit participatif de l'ensemble de la Mairie, qui se tiendra de Mai à Septembre 2020.

8. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur la gestion des bus urbains et interurbains ?*

N. Koukas.

Les remarques formulées par les usagers et les collectifs sur les difficultés que nous connaissons en termes de service public des transports, doivent nous amener à redéfinir totalement le plan des lignes de bus sur notre territoire intercommunal. Nous devons mettre le délégataire devant ses responsabilités.

Par ailleurs, avec mon équipe nous portons une mesure phare: La gratuité des transports en commun.

Nous avons les moyens de négocier sa mise en place avec le délégataire. Cette gratuité est largement réalisable. L'exemple d'Aubagne le prouve. Il s'agit là d'une mesure de bon sens écologique et de justice sociale.

D. Grzyb.

Concernant le transport collectif, le contrat court jusqu'au 31.12.2023. Nous souhaitons mettre à profit ce temps pour lancer avec tous les acteurs concernés un vaste débat public sur notre politique globale de déplacements.

Améliorer nos déplacements et nos mobilités. Possibilités d'aménagement de la voirie, plan vélos, amélioration des conditions de dessertes et de fréquentation des lignes, déplacement de la halte routière de Clémenceau, parkings.

Notre objectif sera d'atténuer la place de l'automobile au sein de l'agglomération et de favoriser de nouvelles mobilités (marche, vélos, bus).

M. Michel.

La gratuité totale des transports n'est pas hors de portée. Son coût annuel serait supportable, mais cette décision impacterait les investissements nécessaires pour développer le réseau bus.

Or, le réseau bus actuel est insuffisant et les horaires trop limités. La priorité c'est plus de bus et plus de lignes.

9. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur l'évolution de la gare SNCF (maintien des TGV, nombre d'arrêts, maintien de l'ouverture des guichets, liaison avec les gares TGV d'Avignon et Manduel, ...) ?*

N. Koukas.

Notre gare doit être défendue corps et âme. En ma qualité de Conseiller Départemental, je n'ai pas hésité aux côtés des forces syndicales et des associations d'usagers, à me mobiliser contre la fermeture de nombreuses lignes de trains. Dernièrement j'ai sollicité le Président de la Région et la direction de la SNCF pour que la ligne bus faisant la liaison entre la gare d'Arles et d'Avignon TGV ne ferme pas.

Maire, je poursuivrai cet engagement.

Concernant la gare de Manduel, je crois que nous devons en lien avec les collectivités gardoises, imaginer de nouvelles possibilités de collaboration, pour imaginer de nouvelles possibilités, pour que les habitants de notre commune puissent, sans difficultés, rejoindre la gare de Manduel depuis Arles.

M. Michel.

En temps que Députée, je suis intervenue plusieurs fois auprès des dirigeants de la SNCF afin de maintenir un service digne de la ville d'Arles.

Je suis très attachée au développement du rail (frêt compris).

Maire, je proposerai une convention engageante à la SNCF, au Conseil Régional et à l'Etat pour encadrer clairement le développement des services de mobilité de la SNCF et de ceux qui peuvent y être adjoints.

10. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur le maintien du dernier tribunal de la ville d'Arles, à savoir celui des **Prud'hommes** ?*

N. Koukas.

Ce tribunal est le symbole des moyens encore donnés aux salariés pour qu'ils puissent se défendre face à des injustices subies. Il est inconcevable qu'il puisse être fermé.

Le Maire n'a pas la main sur cette compétence. Néanmoins il se doit, par devoir et pour impulser l'envie de résister, de tout faire pour sensibiliser l'Etat et le contraindre à revoir sa copie.

M. Michel.

Ce tribunal doit resté implanté sur Arles. Je suis déjà intervenue en ce sens en qualité de Députée auprès du Ministère de la Justice.

11. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur le maintien du **service public postal***

N. Koukas.

Les fermetures de bureaux de poste partout en France sont l'illustration du recul de nos services publics.

Là où les services publics reculent ou ferment, l'extrême droite progresse.

La défense constante, avec les postiers et les usagers sont des actes hautement citoyens qui permettent d'affirmer notre engagement républicain.

D. Grzyb.

Le service public postal ne cesse de régresser sur l'ensemble du territoire. Son maintien sa proximité dans nos villages et dans nos quartiers sera une lutte incessante.

M. Michel.

Le désordre du service postal à Arles est inadmissible et nuit au développement économique de la commune, comme aux populations fragiles qui ont besoin d'un service postal rigoureux et fiable.

Comme Députée, je suis intervenue auprès des hauts dirigeants de la Poste.

Comme Maire je prendrai des initiatives afin de travailler avec la Poste au maintien des services.

12. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur le maintien des finances publiques, de la CAF, de la CPAM ?*

N. Koukas.

Le risque de voir le numérique se substituer à la présence physique de nos services publics est réel. Il existe pourtant une profonde fracture numérique qui exclut nos concitoyens les plus précaires.

Assurer le maintien des Finances Publiques, de la CAF, de la CPAM sur notre commune est un enjeu de taille pour garantir l'égalité d'accès aux services publics.

Garantir cette égalité fait partie de mon ADN politique.

D. Grzyb.

Avec mon équipe, nous nous engageons à défendre sans relâche le maintien et le renforcement des services aux publics de la CAF, CPAM et les finances.

M. Michel.

Ces services doivent évidemment être maintenus à Arles et la mairie doit y veiller. En qualité de Députée, j'ai eu l'assurance du Ministre du Budget que les services finances publiques ne seraient pas concernés à Arles par des organisations territoriales. Je n'ai pas eu connaissance de riques concernant CPAM et CAF.

13. *Quelle position avez-vous / quel engagement prenez-vous sur l'hôpital public, et la santé en général ?*

N. Koukas.

J'ai soutenu les ambulanciers du SMUR blanc, tout comme nos amis urgentistes qui souffrent du manque criant de moyens humains et financiers pour assurer leurs missions.

Elu Maire, je m'engage à donner des avis qui tiennent compte des revendications des agents et des organisations syndicales. Par ailleurs, je mobiliserai toute mon énergie pour inciter le ministère de la santé à prendre ses responsabilités et à nous donner les moyens à la hauteur des enjeux de santé à Arles et dans le pays d'Arles.

Je lutterai également contre les déserts médicaux en mobilisant le CCAS pour qu'un bus médical itinérant puisse apporter des soins aux habitants de nos quartiers et villages.

D. Grzyb.

Concernant l'offre de soins, nous accueillons favorablement le regroupement de la clinique Jeanne d'Arc aux côté des services hospitaliers. 7 millions d'euros d'investissements pour la rénovation du plateau chirurgie. Ce regroupement ouvre de nouvelles perspectives pour le maintien et le renforcement de l'offre de soins au sein de l'hôpital public.

Concernant l'offre de soins par les médecins libéraux, comme pour d'autres catégories professionnelles, nous observons un vieillissement des praticiens de santé. Beaucoup exercent leur droit à une retraite bien méritée. Malheureusement, leur remplacement, y compris dans notre agglomération est loin d'être assuré. Nous sommes très inquiets, en ce qui concerne la pédiatrie.

Cette question essentielle, devra être abordée en relation étroite avec la Communauté Professionnelle Territoriale des Professionnels de santé du pays d'Arles.

C'est avec la collaboration active de tous les acteurs de santé que nous parviendrons à maintenir une offre de soins de qualité pour tous et de partout.

M. Michel.

En qualité de députée, je me suis tenue au contact permanent avec la direction de l'hôpital et celle de l'ARS. J'ai suivi les négociations qui ont abouti à la restructuration récente en cardiologie. Je suis aussi plusieurs autres dossiers. Dans tous les cas, mon action de députée est de renforcer notre hôpital public. Maire, je veillerai en tant que présidente du conseil de surveillance, à ce que tous les acteurs publics du pays d'Arles unissent leurs efforts pour le développement de notre hôpital.

La santé des Arlésiens exige des comportements neutres et proactifs de la part de tous les élus.

***C.Chaine.**

Services publics, circulation, mobilité, transports bus ferroviaire et fluvial, santé sont des thèmes que nous avons trouvés dans les documents fournis.

14. *En outre, le projet de contre réforme des retraites engagé par le Président de la République et de son gouvernement suscite une forte désapprobation de l'opinion publique. La CGT, dans le cadre d'une intersyndicale majoritaire, se mobilise depuis des mois pour exiger son retrait et la mise en place d'une véritable négociation qui porte l'exigence d'une véritable réforme juste et solidaire.*
Quelle est votre position?

N. Koukas.

Cette réforme des retraites portée par le gouvernement et soutenue par la Députée de notre circonscription, est tout simplement abjecte.
Injuste socialement car elle allonge la durée de cotisation tout en diminuant les pensions.
Avec le système à points, elle ouvre la porte aux assurances privées qui déjà, se frottent les mains à l'idée de récupérer un formidable jackpot.
Ajoutons à cela l'usage du 49/3 qui piétine les principes démocratiques pour tenter de faire adopter coûte que coûte cette réforme.
Je suis fier que plusieurs de mes soutiens et colistiers soient mobilisés depuis décembre contre cette réforme.

D. Grzyb.

Le futur Maire n'aura que peu de moyens d'agir directement sur des évolutions législatives. Toutefois, il peut informer, via les outils de communication dont il dispose, ses concitoyens sur les avantages ou inconvénients de tel ou tel projet de loi.
Le Maire peut et doit prendre partie sur ces grandes questions nationales qui touchent aux quotidiens des habitants de la commune.
Sur la réforme des retraites, j'ai déjà manifesté avant les élections municipales. Je poursuivrai cet engagement après...

M. Michel.

Je suis favorable à une réforme qui s'appuierait clairement sur le principe de solidarité nationale et universelle.
La vraie solidarité ne peut se limiter à des corporations ou des métiers ou des cercles.
Je suis favorable à la prise en compte de la pénibilité sur un mode universel, mais négociée par branches professionnelles.
C'est au plus près des métiers qu'on peut apprécier les critères de pénibilité et en négocier les conséquences.
Je suis enfin favorable à un vrai débat de fond sur cette réforme, et je déplore les méthodes employées par qui que ce soit pour refuser un vrai travail sur ce que doit être la solidarité nationale universelle.